

Mardi 1^{er} mars 2016



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI PRIVÉS

M. SWAN

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. GAUDREAU

(N° 200) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue pour les cyclistes)/The Highway Traffic Amendment Act (Safer Traffic Conditions for Cyclists)*

M. MALOWAY

(N° 201) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M. GAUDREAU

(N° 202) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (attestations médicales)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes)*

M^{me} STEFANSON

(N° 203) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. EWASKO

(N° 204) — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*

M. GRAYDON

(N° 205) — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*

M. SMOOK

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers)*

M^{me} STEFANSON

(N° 207) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. GERRARD

(N° 215) — *Loi sur la prévention de la violence familiale et interpersonnelle grâce à l'éducation (modification de la Loi sur les écoles publiques et de la Loi sur l'administration scolaire)/The Prevention of Interpersonal and Family Violence Through Education Act (Public Schools Act and Education Administration Act Amended)*

(M. le ministre CALDWELL — 5 min)

PROPOSITIONS

M^{me} HOWARD — Protection d'un système public de soins de santé solide

3. Attendu :

que l'accès à des soins de santé publics, universels et de haute qualité constitue une priorité pour les familles manitobaines et que le gouvernement provincial continuera d'investir pour protéger et améliorer les services de première ligne;

que dans son discours du trône, le gouvernement a annoncé des investissements intelligents, stratégiques et avant-gardistes, fondés sur les valeurs et les priorités des Manitobains, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des familles manitobaines ainsi que les soins qu'elles reçoivent;

que le gouvernement provincial investit dans les soins de santé en construisant davantage d'établissements de santé, en embauchant et en formant plus d'intervenants de première ligne, comme des médecins, des infirmières et des ambulanciers paramédicaux, en améliorant le système des services médicaux d'urgence, notamment en visant la réduction des frais d'ambulance, et en finançant des initiatives comme les cliniques express qui offrent aux Manitobains un choix et un accès accru en matière de soins de santé;

que le gouvernement provincial investit dans de nouveaux programmes uniques qui amélioreront le soutien aux parents, les services de santé mentale destinés aux jeunes, les services de soutien en matière de toxicomanie, les soins à domicile pour les aînés ainsi que le soutien offert aux patients atteints du cancer dès le diagnostic et tout au long du traitement par l'entremise de CancerCare;

que le gouvernement provincial continuera d'investir dans les soutiens aux soins de santé dans le Nord, notamment en facilitant l'accès à des aliments sains;

que le chef de l'opposition officielle a l'intention d'imposer des réductions risquées qui menaceraient les services dont dépendent les Manitobains et qui transformeraient le système provincial en un système de soins de santé à deux vitesses identique à celui des États-Unis dans lequel les riches peuvent payer pour se faire soigner avant les autres;

que même après avoir énoncé que le système de soins de santé à deux vitesses était préférable, le chef de l'opposition officielle n'a présenté aucune direction claire par rapport aux soins à domicile, aux foyers de soins personnels, aux médecins de famille ou aux infirmières praticiennes,

il est proposé :

que l'Assemblée législative félicite les intervenants de première ligne dont le travail est essentiel, notamment les médecins, les infirmières et les ambulanciers paramédicaux, puisqu'ils fournissent des soins haut de gamme aux Manitobains et qu'ils méritent notre appui;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'investir dans sa vision d'un système de soins de santé public, universel et de haute qualité encore plus solide pour tous les Manitobains;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à continuer de s'opposer aux demandes du chef de l'opposition officielle visant la privatisation du système de soins de santé, laquelle mettrait en danger la santé de tous les Manitobains.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. SMOOK — Manque de transparence dans le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota
[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 9 min — Il reste 121 minutes.]
 2. M. PEDERSEN — Approbation sociale pour l'agriculture au Manitoba
(M. ALTEMEYER — 5 min — Il reste 123 minutes.)
-

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 20) — *Loi sur les droits environnementaux/The Environmental Rights Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. SCHULER

M. PEDERSEN

M^{me} ROWAT

M^{me} MITCHELSON

M. EWASKO

M. PIWNIUK

M. SMOOK

M. BRIESE

M^{me} DRIEDGER

M. MARTIN

M. CULLEN

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

(amendement [1] — M^{me} la ministre BRAUN)

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(amendé — comité)

(amendements [2] — M. PEDERSEN)

(amendements [2] — M. GOERTZEN)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. le ministre ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N^o 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(M. PIWNIUK — 27 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *premier ministre* SELINGER

(N^o 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le *ministre* CHIEF

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 18) — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning)*

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M. GOERTZEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à tenir un référendum national avant de passer du système uninominal majoritaire à un tour à un autre système pour les élections fédérales afin de déterminer les préférences des Manitobains et des Canadiens à ce sujet.

M. FRIESEN

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à présenter le budget provincial 2016-2017 pendant la présente session de la législature afin que les Manitobains disposent de renseignements complets et détaillés sur les finances de la province avant les élections générales du 19 avril.

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la taxe de vente provinciale de 8 % représente une augmentation d'impôt régressive ressentie le plus durement par les familles qui travaillent, qu'elle a contribué à une augmentation de la pauvreté chez les enfants et qu'en manquant à sa promesse de ne pas augmenter la taxe de vente provinciale, le gouvernement provincial n'a pas pris en considération l'effet de cette augmentation sur les Manitobains à faible revenu.